



Le SDE22 est maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et d'infrastructures de télécommunications, ce qui engendre des besoins de coordination des travaux en tranchées communes.

Les dossiers demandés **pour l'année N+1** devront être impérativement soumis au SDE22 **au deuxième semestre de l'année N, et délibérés au plus tard au 1^{er} semestre de l'année N**. Les demandes ne respectant pas ce calendrier ne pourront pas être inscrites pour l'année N+1.

5

Le calendrier type d'un projet

